

Conclusions et recommandations de la réunion consultative sur l'établissement d'un Dialogue sur les migrations pour les pays de la Commission de l'océan Indien (DiMOI)

Consensus de Mahé

Mahé, Seychelles – 26-28 août 2019

Les participants des États membres de la Commission de l'océan Indien (COI) ainsi que le Secrétariat général de la Commission de l'océan Indien et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), réunis à Mahé, Seychelles, du 26 au 28 août 2019 ;

CONSCIENTS des avantages communs du dialogue inter-États et de la coopération intrarégionale sur les questions de migration et autres questions connexes dans la région de l'océan Indien, sommes parvenus à un consensus (Consensus de Mahé) pour établir un processus informel et non contraignant pour des consultations régulières sur les questions migratoires dont l'objectif principal est de promouvoir l'intérêt commun des États membres de la COI, et la coopération intrarégionale sur les questions migratoires, entre eux, et, le cas échéant, avec d'autres communautés économiques régionales ;

Les participants se sont entendus sur l'importance d'un dialogue et des consultations réguliers sur les migrations afin de promouvoir une compréhension commune et une coordination des politiques sur les questions migratoires dans la région de l'océan Indien. Les participants ont délibéré sur un certain nombre de questions thématiques clés, y compris :

- mobilité professionnelle et développement humain ;
- développement durable des États insulaires et notamment des Petits États insulaires en développement ;
- migration, environnement et changement climatique ;
- gestion intégrée des frontières ;
- collecte, analyse et partage d'informations sur les données migratoires ;
- migration et santé ;
- libre circulation des personnes dans l'espace de la COI ;
- sécurité et sûreté maritimes ;
- migration, tourisme et commerce ;
- lutte contre la traite des migrants et le trafic d'êtres humains ;
- lutte contre la migration irrégulière ;
- engagement de la diaspora dans le développement.

Les participants invitent l'OIM à poursuivre son appui aux États membres et à renforcer sa collaboration étroite et opérationnelle avec le Secrétariat général de la COI en vue de favoriser le dialogue sur la gestion des migrations dans l'espace de la COI.

Les discussions ont donné lieu à un consensus quant à la pertinence de la mise en place d'un processus informel et non contraignant de dialogue régulier sur les questions de migration et autres questions connexes. Plus particulièrement, ce processus consultatif viserait les objectifs suivants :

- Initier un cadre de consultations et d'échanges réguliers d'informations, d'expériences, de bonnes pratiques sur la migration et autres questions connexes d'intérêt et préoccupations communes, telles que la facilitation de la mobilité humaine, la promotion d'une mobilité professionnelle ciblée, la gestion intégrée des frontières et la lutte contre les criminalités transnationales, les effets du changement climatique et des dégradations de l'environnement ;

- Améliorer les connaissances et favoriser une meilleure compréhension du phénomène et des dynamiques migratoires dans la région de la COI et la coordination des politiques en la matière ;
- Bâtir un consensus parmi les États membres de la COI sur les questions de migration et autres questions connexes ;
- Renforcer les capacités institutionnelles et techniques à l'échelle nationale et régionale en vue d'une gestion efficace des migrations fondée sur la concertation et les connaissances ;
- Dégager les questions prioritaires présentant un intérêt commun pour les États membres de la COI concernant la coopération technique, le renforcement des capacités et la collecte, la diffusion et le partage d'informations relatives à la migration ;
- Renforcer le dialogue et la coopération sur les questions migratoires et autres questions connexes entre les États membres de la COI et, le cas échéant, d'autres États de la région et communautés économiques régionales ;
- Promouvoir des migrations sûres, ordonnées et régulières, conformément à l'Agenda 2030 des Nations unies, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et au Pacte mondial sur les migrations.

Rappelant la réunion du 33^{ème} Conseil des ministres de la COI (12–13 septembre 2018, Maurice), dans sa décision n°6 sur la libre circulation des personnes et des biens au sein de la COI et invitant le Secrétariat général de la COI à poursuivre la réflexion et à proposer des solutions relatives notamment à la facilitation des mouvements ; se référant au Plan de Développement Stratégique 2018-2021 de la COI ;

Les participants remercient la République des Seychelles, l'OIM et le Secrétariat général de la COI pour l'organisation et la facilitation de cette consultation.

Les participants recommandent que les résultats du Dialogue sur les migrations pour les pays de la COI (DiMOI), le Consensus de Mahé, soient portés à l'attention du 34^{ème} Conseil des ministres de la COI pour décision.